

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 06 juillet 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed BELAIFA (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Mohamed HZAMI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

**BILAN**  
**Arrête au 31 décembre**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2017</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
<b>ACTIFS</b>			
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 598 843	3 454 035
Moins : Amortissements		(1 705 617)	(1 396 226)
	1	<u>1 893 226</u>	<u>2 057 809</u>
Immobilisations corporelles		970 051 257	958 455 180
Moins : Amortissements		(256 320 133)	(213 233 305)
	2	<u>713 731 124</u>	<u>745 221 875</u>
Immobilisations financières		6 043 949	5 931 972
Moins : Provision		(124 967)	(124 967)
	3	<u>5 918 982</u>	<u>5 807 005</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<b><i>721 543 332</i></b>	<b><i>753 086 689</i></b>
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b><u>721 543 332</u></b>	<b><u>753 086 689</u></b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Stocks		74 274 129	69 775 057
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)
	4	<u>73 801 324</u>	<u>69 302 252</u>
Clients et comptes rattachés		30 090 067	22 963 170
Moins : Provisions		(2 226 445)	(2 341 357)
	5	<u>27 863 622</u>	<u>20 621 813</u>
Autres actifs courants	6	21 739 218	23 830 294
Liquidités et équivalents de liquidités	7	5 382 152	3 094 445
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b><u>128 786 316</u></b>	<b><u>116 848 804</u></b>
<b><u>Total des actifs</u></b>		<b><u>850 329 648</u></b>	<b><u>869 935 493</u></b>

**BILAN**  
**Arrête au 31 décembre**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2017</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social		172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(27 986 894)	(25 669 028)
Amortissements différées		(156 811 160)	(113 135 872)
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>		<b><u>107 055 406</u></b>	<b><u>153 048 560</u></b>
Résultat net de l'exercice		(68 932 768)	(45 993 154)
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	8	<b><u>38 122 638</u></b>	<b><u>107 055 406</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts	9	368 881 763	383 751 896
Crédits bail	10	2 570 781	2 843 361
Comptes courants actionnaires	11	105 663 673	98 619 442
Provisions pour risques et charges	12	3 613 823	2 945 592
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>		<b><u>480 730 040</u></b>	<b><u>488 160 291</u></b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	92 458 677	86 700 588
Autres passifs courants	14	80 170 196	61 080 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	158 848 097	126 939 112
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b><u>331 476 970</u></b>	<b><u>274 719 796</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>812 207 010</u></b>	<b><u>762 880 087</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et des passifs</u></b>		<b><u>850 329 648</u></b>	<b><u>869 935 493</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Relatif à l'exercice clos au 31 décembre**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2017</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	16	172 929 203	196 140 117
Production immobilisée	17	9 505 097	15 946 727
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b><u>182 434 300</u></b>	<b><u>212 086 844</u></b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(10 582 564)	2 192 038
Achats d'approvisionnements consommés	18	124 278 750	118 768 313
Charges de personnel	19	28 553 499	26 689 688
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	44 326 267	57 616 191
Autres charges d'exploitation	21	12 994 907	14 553 136
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b><u>199 570 859</u></b>	<b><u>219 819 366</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>(17 136 559)</u></b>	<b><u>(7 732 522)</u></b>
Charges financières nettes	22	(49 392 236)	(46 394 788)
Produits des placements	23	87 992	122 726
Autres gains ordinaires	24	1 339 194	9 446 833
Autres pertes ordinaires	25	(3 429 900)	(1 001 961)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT</b>		<b><u>(68 531 509)</u></b>	<b><u>(45 559 712)</u></b>
Impôt sur les sociétés		(401 259)	(433 442)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b><u>(68 932 768)</u></b>	<b><u>(45 993 154)</u></b>

**ETATS DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Relatif à l'exercice clos au 31 décembre**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

	<u>31-déc</u> <b>2017</b>	<u>31-déc</u> <b>2016</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	208 492 377	230 773 066
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(163 495 282)	(170 330 137)
Intérêts payés sur crédits de gestion	(5 657 026)	(6 153 964)
Impôts et taxes payés	(47 408)	(60 787)
Autres flux	-	(603)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>39 292 661</b>	<b>54 227 575</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 123 665)	(5 499 976)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(786 456)	(1 178 994)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(4 910 121)</b>	<b>(6 678 970)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements provenant des emprunts bancaires	214 385 833	108 099 000
Intérêts payés sur remboursement emprunt	(27 666 967)	(33 052 362)
Remboursements des emprunts bancaires	(239 557 786)	(118 330 919)
Remboursements des crédits leasing	(3 497 097)	(4 472 637)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>(56 336 017)</b>	<b>(47 756 918)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(21 953 477)</b>	<b>(208 313)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>(13 344 548)</b>	<b>(13 136 235)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>(35 298 025)</b>	<b>(13 344 548)</b>

---

# *Notes aux états financiers*

## **I. Présentation de la société**

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la Société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
<b>Total apport net</b>	<b><u>110.628.081</u></b>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des

---

valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

---

## ***I. Présentation de la société (suite)***

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

## ***II. Référentiel d'élaboration des états financiers***

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.



---

### **III. Bases de mesure et principes comptables appliqués**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

#### **III-1 Unité monétaire**

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

#### **III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

---

### **III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)**

#### **III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)**

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(\*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

#### **III-3 Contrats de location financement**

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

---

### **III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)**

#### **III-3 Contrats de location financement (suite)**

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### **III-4 Les frais préliminaires**

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

#### **III-5 Les stocks**

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

---

### **III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)**

#### **III-5 Les stocks (suite)**

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

#### **III-6 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

#### **III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

#### **III-8 Provisions pour risques et charges**

##### *Provisions pour litiges*

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

##### *Provisions pour indemnités de départ à la retraite*

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

---

### **III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)**

#### **III-9 Liquidité et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

#### **III-10 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

#### **III-11 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

### **IV. Difficultés de trésorerie**

La société Carthage Cement connaît des difficultés de trésorerie qui sont dus aux éléments cumulé suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement.
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local
- La baisse significative des exports notamment en 2017 du fait des difficultés d'export, notamment en 2017 pour les marchés limitrophes de la Tunisie à savoir l'Algérie et la Libye

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par Carthage Cement et ayant atteint un niveau de 253.7 millions de DT au 31 décembre 2017 (y compris la perte de l'exercice 2017 s'élevant à 68,9 millions de DT). La société affiche aussi un besoin de fond de roulement significatif vu que les passifs courants excèdent largement les actifs courant de la société.

---

Courant 2015, la société a déjà procédé à la restructuration de ses emprunts bancaires. Toutefois, étant donné que les difficultés d'exploitation et de trésorerie, se sont poursuivies en 2016 et 2017, la société n'a pas pu honorer la totalité de ses engagements.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a engagé, courant 2017, de nouvelles discussions avec le pool bancaire pour conclure un nouvel accord de rééchelonnement des dettes bancaires. Par ailleurs, la société a aussi engagé des discussions avec le principal actionnaire (l'Etat) afin de soutenir financièrement la société en attendant l'amélioration des conditions de marché.

A la date d'arrêté des présents des états financiers, des accords ont été conclus pour le rééchelonnement des dettes bancaires avec quelques institutions financières et des dettes envers l'administration fiscale et la sécurité sociale. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires. Par ailleurs, la société a conclu un contrat important d'export de Clinker qui devrait booster les ventes en 2018 et améliorer ainsi la situation de trésorerie de la société. Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2018-2022 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements

## ***V. Contrôles fiscaux et sociaux***

### **V-1 Contrôle fiscal 2008-2011**

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

---

En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société

---

## **V-2 Contrôle fiscal GCN**

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés: Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. Ce jugement a été interjeté en appel par la société Carthage Cement.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 le recalcul des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un complément d'impôt de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

## **V-3 Contrôle fiscal 2011-2012**

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En Décembre 2017, ce contrôle Fiscal a été clôturé par la reconnaissance de dette relative à la RS, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT.

La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation d'office précitée. A l'état actuel des choses, aucune décision de justice n'a été rendue.



Une provision de de 1.907.813 DT a été constatée par la société au niveau des états financiers au 31 décembre 2017 en couverture à ces différents contrôles fiscaux susmentionnés.

#### **V-4 Contrôle social**

La société a reçu en février 2018 une notification d'un nouveau contrôle social couvrant les exercices 2015 à 2017. Le résultat de ces contrôle n'a été notifié au management de la société à la date de publication des présentés états financiers.

#### **A/ ACTIFS**

##### **NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2017 un solde de 1.893.226 DT, contre 2.057.809 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	280 324	150 600
Logiciels	605 770	590 686
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles en cours	401	401
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>3 598 843</b>	<b>3 454 035</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 705 617)	(1 396 226)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 893 226</b>	<b>2 057 809</b>

##### **NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2017 un solde net de 713.731.124 DT, contre 745.221.875 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, aménagements et installations (« AAI »)	3 589 170	3 429 435
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	450 028 824	433 855 925
Installations climatiseurs	102 066	127 400
Installations téléphoniques	162 560	131 614
Engins de carrière acquis en leasing	20 988 692	20 542 374
Matériel de transport	972 698	970 105
Matériel de transport acquis en leasing	4 437 125	4 377 021
Matériel industriel	13 049 060	13 019 294
Matériel informatique	984 131	1 091 431

Mobilier et matériel de bureau	981 154	884 763
Installations techniques cimenterie	337 544 333	337 423 539
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	11 644 411
Immobilisations corporelles en cours	10 831 162	16 221 997
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>970 051 257</b>	<b>958 455 180</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	(256 320 133)	(213 233 305)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>713 731 124</b>	<b>745 221 875</b>

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2017	
	AU 31/12/2016	Additions	Transfert	Cession/ Régul 2017	AU 31/12/2017	AU 31/12/2016	Dotation	Cession		AU 31/12/2017
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	945 370	135 000	-	1 080 370	1 619 630
Logiciels	590 686	-	-	15 084	605 770	409 008	121 886	7 976	538 870	66 900
Licence	150 600	129 724	-	-	280 324	29 500	44 529	-	74 029	206 295
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	401	-	-	-	401	-	-	-	-	401
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>3 454 035</b>	<b>129 724</b>	<b>-</b>	<b>15 084</b>	<b>3 598 843</b>	<b>1 396 226</b>	<b>301 415</b>	<b>7 976</b>	<b>1 705 617</b>	<b>1 893 226</b>
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 429 435	171 996	7 526	-19 787	3 589 170	1 420 470	284 481	-8 617	1 696 334	1 892 836
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	24 575 552	2 234 142	-	26 809 694	84 897 366
Constructions	433 855 925	-	16 144 491	28 408	450 028 824	88 029 613	20 307 282	24 386	108 361 281	341 667 543
Installations techniques cimenterie	337 423 539	240 855	2 003	-122 064	337 544 333	54 205 037	16 904 430	2 070	71 111 537	266 432 796
Installations climatiseurs	127 400	-	-	-25 334	102 066	127 400	-	-25 334	102 066	-
Installations téléphoniques	131 614	-	-	30 946	162 560	122 587	9 028	30 945	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	20 542 374	377 919	68 399	-	20 988 692	15 545 802	2 291 503	-	17 837 305	3 151 387
Matériel de transport	970 105	2 593	-	-	972 698	892 523	32 496	-	925 019	47 679
Matériel de transport acquis en leasing	4 377 021	60 104	-	-	4 437 125	2 975 424	486 281	-	3 461 705	975 420
Matériel industriel	13 019 294	-	-	29 766	13 049 060	12 349 192	109 391	21 659	12 480 242	568 818
Matériel informatique	1 091 431	-	16 150	-123 450	984 131	952 061	89 946	-106 458	935 549	48 582
Mobilier et Matériel de bureau	884 763	65 536	50 085	-19 230	981 154	699 391	86 740	-9 430	776 701	204 453
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	19 512	3 145	-	22 657	40 232
Matériels Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	-	-	-	11 644 411	11 318 741	318 742	-	11 637 483	6 928
Immobilisations corporelles en cours	16 221 997	10 897 819	-16 288 654	-	10 831 162	-	-	-	-	10 831 162
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>958 455 180</b>	<b>11 816 822</b>	<b>-</b>	<b>-220 745</b>	<b>970 051 257</b>	<b>213 233 305</b>	<b>43 157 607</b>	<b>-70 779</b>	<b>256 320 133</b>	<b>713 731 124</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>961 909 215</b>	<b>11 946 546</b>	<b>-</b>	<b>-205 661</b>	<b>973 650 100</b>	<b>214 629 531</b>	<b>43 459 022</b>	<b>-62 803</b>	<b>258 025 750</b>	<b>715 624 350</b>

### **NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Titre "Les Carrelages de Berbères"	350 883	350 883
Prêts au personnel	281 940	396 820
Dépôts et cautionnements versés	5 411 126	5 184 269
<b>Total brut</b>	<b>6 043 949</b>	<b>5 931 972</b>
Moins : provision	(124 967)	(124 967)
<b>Total net</b>	<b>5 918 982</b>	<b>5 807 005</b>

### **NOTE N°4 : STOCKS**

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2017 à un solde net de 73.801.325 DT, contre 69.302.252 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 4.499.072 DT. Ils s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Pièces de rechanges	5 606 979	5 755 425
Autres stocks	796 690	1 124 300
Produits finis agrégats	1 659 822	3 074 366
Produits semi-finis agrégats	25 536 270	20 994 238
Ciments	3 391 529	2 069 905
Matières premières Ready Mix	109 979	129 580
Stocks matières premières cimenterie	1 322 683	6 398 541
Clinker	34 124 674	27 991 222
Emballages	1 725 503	2 237 480
<b>Total stock brut</b>	<b>74 274 129</b>	<b>69 775 057</b>
Moins : Provision pour dépréciation	(472 805)	(472 805)
<b>Total stock net</b>	<b>73 801 324</b>	<b>69 302 252</b>

### **NOTE N°5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Clients agrégats	20 904 067	13 661 314
Clients ciments	1 112 590	1 110 537
Clients Ready mix	3 466 616	2 644 161
Clients, effets à l'encaissement	2 268 507	4 470 917
Clients, avoirs à établir	(1 955)	(1 321 603)
Clients, effets à l'encaissement	113 797	56 487
Clients douteux	2 226 445	2 341 357
<b>Total brut</b>	<b>30 090 067</b>	<b>22 963 170</b>
Moins : Provision pour dépréciation	(2 226 445)	(2 341 357)
<b>Total net</b>	<b>27 863 622</b>	<b>20 621 813</b>

## **NOTE N°6 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017, à 21.739.218 DT, contre 23.830.294 DT à la clôture de l'exercice 2016 et se détaillant ainsi :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Etat impôts et taxes	10 470 158	12 094 962
Produits à recevoir (*)	8 303 076	8 357 785
Charges constatées d'avance	644 529	1 136 697
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
BINA Trade	1 561 287	1 473 282
Créances envers les parties liées (cf note 27)	780 069	785 069
Autres	-	2 400
<b>Total brut</b>	<b>22 179 263</b>	<b>24 270 339</b>
Moins : provision pour dépréciation (*)	(440 045)	(440 045)
<b>Total net</b>	<b>21 739 218</b>	<b>23 830 294</b>

(\*) La société a constaté courant 2016 un produit à recevoir de 8.229.558 DT correspondant à une partie du gain attendu de l'abandon des dettes dues aux constructeurs de la cimenterie, groupement FLSSMITH, EKON et PROKON. Un litige oppose actuellement Carthage Cement à ces sociétés et porte principalement sur les éléments suivants :

- i) Certaines factures ont été émises par les constructeurs de la cimenterie suite à un mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding»- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;
- ii) La prise en charge par les constructeurs des frais de remplacement de certains équipements défectueuses au sein de la cimenterie et ce dans le cadre de la garantie contractuelle de remplacement des équipements défectueux prévue par le contrat ;
- iii) Les réclamations de CARTHAGE CEMENT relatives à une affaire de malversation intentée contre les constructeurs de la cimenterie

Sur la base de l'avancement de ces négociations et des propositions faites par les constructeurs de la cimenterie et de l'avancement des procédures judiciaires en cours, le management a procédé à la constatation d'un gain de 8.229.558 DT correspondant au montant que le management et les avocats de la société considèrent comme raisonnablement acquis (correspondant à l'annulation de l'effet du MoU du 29 janvier 2014) et un minimum au stade actuel des procédures et des négociations. Le montant définitif du profit éventuel sera constaté dans les comptes de la société une fois les négociations achevées et un accord formel conclu entre les parties ou un jugement définitif sera émis.

**NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 5.382.152 DT, contre 3.094.445 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Banques (**)	5 010 423	177 822
Blocage pour lettres de crédits ou autres	344 276	2 849 569
Caisses	27 453	67 054
<b>Total</b>	<b>5 382 152</b>	<b>3 094 445</b>

(\*\*) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Banque de Tunisie	153 888	166 750
AL BARAKA	3 915	2 850
Attijari Bank	4 851 940	6 496
North Africa INT BANK	680	1 726
<b>Total</b>	<b>5 010 423</b>	<b>177 822</b>

## ***B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS***

### ***NOTE N°8 : CAPITAUX PROPRES***

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent 38.122.638 DT au 31 décembre 2017, contre 107.055.406 DT en 2016, soit une baisse de 68.932.768 DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Capital social	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(27 986 894)	(25 669 028)
Amortissements différés	(156 811 160)	(113 135 872)
<b><i>Total capitaux propres avant résultat de la période</i></b>	<b><u>107 055 406</u></b>	<b><u>153 048 560</u></b>
Résultat de l'exercice	(68 932 768)	(45 993 154)
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b><u>38 122 638</u></b>	<b><u>107 055 406</u></b>

Conformément à la législation fiscale en vigueur (article 12 bis - § VI du code de l'IRPP & IS), à l'ouverture de l'exercice 2017, le résultat déficitaire 2016 a été affecté en amortissements différés de 43.675.288 DT et perte reportable de 2.317.866 DT.

L'exercice 2017, ayant enregistré une perte comptable de 68.932.768 DT, qui sera affectée respectivement en amortissements différés, perte reportable et perte non reportable de 43.459.023 DT, 20.958.502 DT et 4.515.243 DT.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'action</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
<b>Total</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1</b>	<b>172 134 413</b>	<b>100%</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

### Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Impact de la modification comptable</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1 809 234</b>	<b>117 321 012</b>	<b>588 801</b>	<b>(18 582 087)</b>	<b>(67 976 950)</b>	<b>(5 658 792)</b>	<b>(46 587 071)</b>	<b>153 048 560</b>
Affectation du résultat 2015	-	-	-	-	(1 428 149)	(45 158 922)	-	46 587 071	-
Affectation de la modification comptable	-	-	-	-	(5 658 792)	-	5 658 792	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(45 993 154)	(45 993 154)
<b>Soldes au 31 Décembre 2016</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1 809 234</b>	<b>117 321 012</b>	<b>588 801</b>	<b>(25 669 028)</b>	<b>(113 135 872)</b>	<b>-</b>	<b>(45 993 154)</b>	<b>107 055 406</b>
Affectation du résultat 2016	-	-	-	-	(2 317 866)	(43 675 288)	-	45 993 154	-
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	-	(68 932 768)	(68 932 768)
<b>Soldes au 31 Décembre 2017</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1 809 234</b>	<b>117 321 012</b>	<b>588 801</b>	<b>(27 986 894)</b>	<b>(156 811 160)</b>	<b>-</b>	<b>(68 932 768)</b>	<b>38 122 638</b>



**NOTE N°9 : EMPRUNTS**

Le tableau de mouvement des emprunts se présente comme suit :

**TABLEAU DES EMPRUNTS**  
(Montants exprimés en dinars)

	Solde au 31/12/2016			Mouvement de l'exercice					Solde au 31/12/2017		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Additions LT/ Rééchelonnement	Remboursement LT/ Rééchelonnement	Additions CT/ Rééchelonnement	Remboursement CT Rééchelonnement	Reclassements	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
<b>Amen Bank</b>	20 350 298	18 281 759	2 068 539	-	-	1 440 000	2 349 124	2 194 968	19 441 174	16 086 791	3 354 383
<b>BTK</b>	30 199 999	25 642 736	4 557 263	32 700 000	21 856 926	-	8 343 074	9 372 699	32 700 000	27 113 112	5 586 888
<b>ATTIJARI BANK</b>	24 035 978	21 089 603	2 946 375	24 404 000	17 938 013	-	3 042 476	3 703 662	27 459 488	23 851 927	3 607 561
<b>ATB</b>	14 522 000	12 140 105	2 381 895	-	-	-	1 057 269	1 838 535	13 464 732	10 301 568	3 163 164
<b>BH</b>	60 468 126	53 848 093	6 620 033	-	-	-	3 104 043	6 894 180	57 364 083	46 953 913	10 410 170
<b>STB</b>	57 982 811	50 857 568	7 125 243	51 176 063	44 207 739	-	10 715 976	5 562 610	54 235 159	52 263 283	1 971 877
<b>BT</b>	104 387 252	87 383 715	17 003 537	20 168 770	5 069 538	-	19 778 603	7 704 888	99 707 881	94 778 059	4 929 822
<b>STUSID</b>	13 463 815	11 681 852	1 781 963	-	-	-	264 647	1 781 963	13 199 168	9 899 889	3 299 279
<b>BNA</b>	61 203 779	52 715 994	8 487 785	-	-	-	1 220 992	7 950 954	59 982 787	44 765 040	15 217 747
<b>BIAT</b>	25 300 000	23 811 765	1 488 235	-	-	-	-	2 976 471	25 300 000	20 835 294	4 464 706
<b>BTL</b>	19 134 277	16 543 900	2 590 377	-	-	-	222 692	2 545 525	18 911 585	13 998 375	4 913 210
<b>BTE</b>	12 271 359	9 754 806	2 516 553	-	-	-	189	1 720 295	12 271 171	8 034 512	4 236 659
<b>Total des emprunts</b>	<b>443 319 694</b>	<b>383 751 896</b>	<b>59 567 798</b>	<b>128 448 833</b>	<b>89 072 216</b>	<b>1 440 000</b>	<b>50 099 085</b>	<b>54 246 750</b>	<b>434 037 228</b>	<b>368 881 763</b>	<b>65 155 466</b>

### **NOTE N°10 : Crédits bail**

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2017 un solde de 2.570.781 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<b><u>Année</u></b>	<b><u>Loyer HT</u></b>	<b><u>Principal</u></b>	<b><u>Intérêts</u></b>
2018	1 788 260	1 467 122	321 138
2019	1 166 198	964 702	201 496
2020	998 581	891 575	107 006
2021	493 045	457 615	35 430
2022	262 536	256 889	5 647
<b>Total général</b>	<b>4 708 620</b>	<b>4 037 903</b>	<b>670 717</b>
2018(*)	<b>1 788 260</b>	<b>1 467 122</b>	<b>321 138</b>
<b>Total à plus d'un an</b>	<b>2 920 360</b>	<b>2 570 781</b>	<b>349 579</b>

(\*) : Ce montant figure au niveau de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers (cf note 15)

### **NOTE N°11 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES**

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2017 à 105.663.673 DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 27) :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	21 425 919	18 366 746
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	27 850 390	23 865 332
<b>Total</b>	<b>105 663 673</b>	<b>98 619 442</b>

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste représentent la constatation des intérêts courus et la TVA déductible à payer au titre de l'année 2017.

### **NOTE N°12 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES**

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 349 063	1 037 779
Autres provisions pour risques et charges	1 263 499	906 552
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
<b>Total</b>	<b>3 613 823</b>	<b>2 945 592</b>

### **NOTE N°13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2017 un solde de 92.458.677 DT, contre 86.700.588 DT au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Fournisseurs d'exploitation	42 519 692	58 787 858
Fournisseurs, effets à payer	31 846 984	9 760 243
Fournisseurs d'immobilisations (*)	15 859 186	18 024 244
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	2 138 347	24 756
Retenue de garantie	92 985	102 004
<b>Total</b>	<b>92 458 677</b>	<b>86 700 588</b>

(\*) Ce solde inclut principalement la dette résiduelle envers les fournisseurs constructeurs de la cimenterie pour un montant de 14.266.651 DT. Un différend oppose actuellement Carthage Cement avec les dits fournisseurs et la dette correspondante a été gelée suite à la décision du tribunal en l'attente de la résolution des différends. Cette dette libellée en monnaie étrangère n'a pas fait l'objet d'une actualisation au cours de change de clôture et ce du fait qu'elle a fait l'objet d'une décision de gel. Des négociations sont en cours avec les fournisseurs pour trouver un accord à l'amiable (Voir note n°6).

### **NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2017, un total de 80.170.196 DT, contre 61.080.096 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Clients, avances et acomptes	21 121 915	12 276 161
Etat impôts et taxes	31 558 168	21 148 355
Amende Exploitation carrière	863 998	880 520
Redressement fiscal	-	523 078
Rémunérations dues au personnel	1 519 301	1 280 486
Dettes envers les parties liées (Voir note 27)	42 593	71 342
Dettes CNSS	11 422 694	8 127 686
Charges à payer	12 689 162	4 493 224
Dette envers la STEG	-	5 698 468
Provision pour congés à payer	828 084	818 709
Provisions pour risques et charges	124 281	124 281
Dette envers Karama Holding	-	5 637 786
<b>Total</b>	<b>80 170 196</b>	<b>61 080 096</b>

**NOTE N°15 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2017 un solde de 158.848.097 DT, contre 126.939.112 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 9)	65 155 466	59 567 798
Echéances à moins d'un an sur crédits bail (note 10)	1 467 122	2 510 752
Intérêts courus	12 378 726	5 851 684
Billet de trésorerie	4 500 000	14 000 000
Crédit mobilisable	22 549 000	23 989 000
Crédit financement devises	12 117 606	4 580 884
Concours bancaires (*)	40 680 177	16 438 994
<b>Total</b>	<b>158 848 097</b>	<b>126 939 112</b>

(\*) Les banques qui totalisent au 31 décembre 2017 un solde de 40.680.177 DT contre 16.438.994 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Arab Tunisian Bank	28 662	185 514
Banque Tuniso-Libyenne	988 031	2 750
Banque de Tunisie	10 213 153	3 353 169
Qatar National Bank	532 321	533 648
Banque Internationale Arabe de Tunisie	265 101	4 412
Banque Nationale Agricole	17 758 953	5 893 286
Banque de l'Habitat	6 179 296	2 830 166
Société Tunisienne de Banque	3 629 108	2 666 704
Amen Bank	642 057	844 697
STUSID Bank	370 981	124 437
Banque tuniso-koweïtienne	50 962	137
Banque de Tunisie et des Emirats	21 293	18
Zitouna Bank	105	28
Union Internationale de Banques	154	28
<b>Total</b>	<b>40 680 177</b>	<b>16 438 994</b>

## ***B/ RESULTAT DE LA PERIODE***

### ***NOTE N°16 : REVENUS***

Les revenus enregistrés en 2017 s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Vente des produits de carrière	24 292 870	20 945 695
Vente de béton prêt à l'emploi	14 500 987	14 819 705
Vente clinker	-	5 440 000
Vente ciments	129 464 483	150 226 078
Vente palettes	17 920	19 976
Pompage et transport Béton	3 393 150	3 507 570
Chargements et transports - Agrégat	1 072 755	1 101 619
Chargements et transports - Ciment	187 038	79 474
<b>Total</b>	<b><u>172 929 203</u></b>	<b><u>196 140 117</u></b>

### ***NOTE N°17 : PRODUCTION IMMOBILISEE***

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Travaux piste carrière	519 962	2 414 243
Travaux préparatoires	3 226 919	1 243 782
Aménagements front	3 268 091	3 379 679
Aires de stockage	2 484 381	8 907 960
Production immobilisée Ready Mix	5 744	1 063
<b>Total</b>	<b><u>9 505 097</u></b>	<b><u>15 946 727</u></b>

**NOTE N°18 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à la clôture de l'exercice 2017 à 124.278.750 DT, se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Explosifs	1 834 962	1 771 417
Gasoil et lubrifiants	3 362 717	3 673 431
Pièces de rechange	3 022 162	1 376 909
Achats de matières premières Ready Mix	1 166 125	672 446
Achats de matières consommables cimenterie	18 237 889	36 321 781
Achats emballages	10 247 385	12 368 171
Autres achats	4 012 216	3 937 955
Prestations NLS	31 996 857	26 270 073
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	43 329 576	36 430 125
Achats non stockés de matières et fournitures	985 368	954 291
Variation de stocks des pièces de rechange et autres	574 151	(337 007)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	(78 493)	(61 055)
Variation de stock matières premières cimenterie	5 587 835	(4 610 224)
<b>Total</b>	<b>124 278 750</b>	<b>118 768 313</b>

**NOTE N°19 : CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2017 à 28.553.499 DT se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Salaires et compléments de salaires	23 379 990	22 077 618
Cotisations sociales	4 798 839	4 167 778
Autres charges sociales	374 670	444 292
<b>Total</b>	<b>28 553 499</b>	<b>26 689 688</b>

**NOTE N°20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	301 416	305 468
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	43 157 605	42 293 512
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	-	14 663 749
Dotations aux provisions pour risques et charges	668 231	31 837
Dotations aux provisions pour créances douteuses	199 014	321 625
<b>Total</b>	<b>44 326 267</b>	<b>57 616 191</b>

**NOTE N°21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Loyers et charges locatives	3 316 161	3 995 223
Entretiens et réparations	1 582 053	2 739 309
Assurances	2 132 924	1 922 087
Études, recherches et divers services extérieurs	87 055	83 332
Jetons de présence	23 500	60 500
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>7 141 693</u></b>	<b><u>8 800 451</u></b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 029 225	931 188
Publicités, publications, relations publiques	102 106	33 894
Déplacements, missions et réceptions	317 835	480 961
Dons et subventions	507 690	555 615
Transports	2 170 918	2 139 377
Frais postaux et de télécommunications	306 876	122 612
Services bancaires et assimilés	886 688	1 030 432
Autres charges d'exploitation	-	8 514
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>5 321 338</u></b>	<b><u>5 302 593</u></b>
Impôts et taxes sur rémunérations	318 247	309 844
T.C.L	108 361	100 067
Droits d'enregistrement et de timbres	36 061	112 463
Autres impôts et taxes	116 656	111 908
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>579 325</u></b>	<b><u>634 282</u></b>
Transfert de charges (autres charges)	(47 449)	(184 190)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b><u>12 994 907</u></b>	<b><u>14 553 136</u></b>

**NOTE N°22 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 49.392.236 DT et se détaillent ainsi :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Intérêts des comptes courants actionnaires	7 245 149	6 828 054
Intérêts sur emprunts	33 732 082	33 010 493
Intérêts sur Leasing	442 037	564 343
Agios débiteurs	1 816 463	663 541
Frais d'escomptes	2 930 247	3 315 445
Pertes de change	839 909	1 128 578
Intérêts de retards	2 386 349	884 334
<b>Total</b>	<b><u>49 392 236</u></b>	<b><u>46 394 788</u></b>

**NOTE N°23 : PRODUITS DES PLACEMENTS**

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2017 à 87.992 DT et se détaillent ainsi :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Produits financiers	87 992	122 726
<b>Total</b>	<b>87 992</b>	<b>122 726</b>

**NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1.339.194 DT se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Remboursement assurance	763 925	189 944
Abandon de créances (*)	-	8 936 634
Reprise sur provisions pour créances douteuses	313 927	289 971
Autres gains ordinaires	261 342	30 284
<b>Total</b>	<b>1 339 194</b>	<b>9 446 833</b>

(\*) Voir note 5

**NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 3.429.900 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Pénalités de retard sur non recouvrement des dettes fiscales et sociales	3 417 082	1 001 512
Autres (pertes ordinaires)	12 818	449
<b>Total</b>	<b>3 429 900</b>	<b>1 001 961</b>



## ***NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES***

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

### **1- COMPTES COURANTS Actionnaires**

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plutôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

## **NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)**

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2017, s'élèvent 7.245.149 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2017 un solde de 105.663.673 DT et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>En DT</b>
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	21 425 919
Intérêts sur compte courant BINA CORP	27 850 390
<b>Total</b>	<b><u>105 663 673</u></b>

Carthage Cement a comptabilisé en 2017 la TVA récupérable de 6% relative aux intérêts de BINA CORP depuis 2009 et qui s'élève à 1.788.151 DT et a procédé au remboursement à BINA CORP d'un montant de 1.869.844 DT au titre de la TVA sur les intérêts.

## **2- BINA TRADE**

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

**NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)**

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Carthage Cement a réalisé en 2017, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 10.768 DT au titre de la vente d'agrégats.

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours de l'exercice 2017 :

- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 88.004 DT relative à la mise à la disposition à BINA TRADE d'un étage du nouveau siège social ayant une superficie de 335 m<sup>2</sup> et ce du 1<sup>er</sup> août 2017 jusqu'au 31 juillet 2018.
- Bina Trade a facturé à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 949.543 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 218.199 DT au 31 décembre 2017.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2017 à 19.430.540 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
Traites impayées	14 837 424	8 069 065
Factures impayés	2 731 829	2 719 142
Traites encours d'escompte	-	8 054 380
Autres créances	1 561 286	1 473 282
Chèque en coffre	300.000	-
<b>Total des créances BINA TRADE</b>	<b>19 430 540</b>	<b>20 315 869</b>
Solde fournisseur BINA TRADE	(218.199)	(233 541)
<b>Solde BINA TRADE net</b>	<b>19 212 341</b>	<b>20 082 328</b>

**3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)**

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la

contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2017 s'élève à un montant hors taxes de 564.659 DT.

**NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)**

Un avenant au contrat a été signé le 18 Août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1<sup>er</sup> Août 2016.

- Au cours de l'exercice 2017, la société « SONOTRAV », dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 112.030 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est débiteur de 6.754 DT au 31 décembre 2017.
- Au cours de l'exercice 2017, la société «SONOCLIM», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 253.097 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est débiteur de 20.500 DT au 31 décembre 2017.

**4- EL KARAMA HOLDING**

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2017 s'élève à 329.998 DT.

Le solde de la dette y compris les intérêts non encore payes s'élève à 5.938.894 DT au 31 décembre 2017.

**5- Monsieur Mongi Trimech (Administrateur)**

- Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » dont M. Mongi TRIMECH actionnaire, est débiteur de 25.467 DT au 31 décembre 2017.
- Au cours de l'exercice 2017, la société « AL Wafa RENT A CAR » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a loué à Carthage Cement des voitures de location pour un montant de 1.526 DT. Le solde fournisseur de la société « AL Wafa RENT A CAR » est soldé au 31 décembre 2017.

**6- Autres parties liées**

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<b><u>Autres actifs courants</u></b>	<b><u>31-déc-17</u></b>	<b><u>31-déc-16</u></b>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666

Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	151 481	156 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
<b>Total actifs</b>	<b>780 069</b>	<b>785 069</b>
<b><u>Autres passifs courants</u></b>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	34 518
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
<b>Total passifs</b>	<b>42 592</b>	<b>71 342</b>

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m<sup>2</sup> pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2017 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 151.481 DT au 31 décembre 2017.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2017. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2017.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m<sup>2</sup>, payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES après annulation de caution s'élève à 5.768 DT au 31 décembre 2017.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1<sup>er</sup> Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2017.

## Rémunération des dirigeants clés

Les rémunérations du dirigeant de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>Directeur Général</b>
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 <sup>ème</sup> provisionnés en 2017 à verser en 2018	268 467
Avantages en nature	14 230
Charges patronales	73 876
<b>Total bruts</b>	<b>356 573</b>
<b>Salaires nets</b>	<b>159 615</b>

### *NOTE N°27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN*

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

<b>Types d'engagements</b>	<b>Montant</b>
<b>1/ Engagement données</b>	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	2.061.348 DT
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	561.615.113 DT
*Nantissement	557.256.748 DT
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	29.785.490 DT
d) Impayés Commerciaux non débités	3.482.163 DT
<b>TOTAL</b>	<b>1.154.200.863 DT</b>
<b>2/ Engagements reçus</b>	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TND	8.370.000 DT
<b>TOTAL</b>	<b>8.370.000 DT</b>

**NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion**

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2017 :

	Au 31/12/2017	% PE	Au 31/12/2016	% PE	Variation en DT	Variation en %
Revenus	172 929 203	90%	196 140 117	93%	(23 210 914)	-12%
Production Immobilisée	9 505 097	5%	15 946 727	8%	(6 441 630)	-40%
<b>Produits d'Exploitation</b>	<b>182 434 300</b>	<b>95%</b>	<b>212 086 844</b>	<b>101%</b>	<b>(29 652 544)</b>	<b>-14%</b>
Variation des stocks de produits Finis	10 582 564	5%	(2 192 038)	-1%	12 774 602	-583%
<b>Production de L'exercice</b>	<b>193 016 864</b>	<b>100%</b>	<b>209 894 806</b>	<b>100%</b>	<b>(16 877 942)</b>	<b>-8%</b>
Achats consommés	124 278 750	64%	(118 768 313)	-57%	243 047 063	-205%
<b>Marge sur Cout Matière</b>	<b>68 738 114</b>	<b>36%</b>	<b>91 126 493</b>	<b>43%</b>	<b>(22 388 379)</b>	<b>-25%</b>
Autres charges externes	12 415 582	6%	(13 918 854)	-7%	26 334 437	-189%
<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>56 322 532</b>	<b>29%</b>	<b>77 207 639</b>	<b>37%</b>	<b>(20 885 109)</b>	<b>-27%</b>
Charges de personnel	28 553 499	15%	(26 689 688)	-13%	55 243 187	-207%
Impôts et taxes	579 325	0%	(634 282)	0%	1 213 605	-191%
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>27 189 708</b>	<b>14%</b>	<b>49 883 669</b>	<b>24%</b>	<b>(22 693 961)</b>	<b>-45%</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	44 326 267	23%	(57 616 191)	-27%	101 942 458	-177%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(17 136 559)</b>	<b>-9%</b>	<b>(7 732 522)</b>	<b>-4%</b>	<b>(9 404 037)</b>	<b>122%</b>
Charges diverses ordinaires	(3 429 900)	-2%	(1 001 961)	0%	(2 427 939)	242%
Charges financières	(49 392 236)	-26%	(46 394 788)	-22%	(2 997 448)	6%
Produits divers ordinaires	1 339 194	1%	9 446 833	5%	(8 107 639)	-86%
Produits financiers	87 992	0%	122 726	0%	(34 734)	-28%
<b>Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt</b>	<b>(68 531 509)</b>	<b>-36%</b>	<b>(45 559 712)</b>	<b>-22%</b>	<b>(22 971 797)</b>	<b>50%</b>
Impôt sur les sociétés	(401 259)	0%	(433 422)	0%	34 827	-8%
<b>Résultat des exercices ordinaires après impôt</b>	<b>(68 932 768)</b>	<b>-36%</b>	<b>(45 993 154)</b>	<b>-22%</b>	<b>(22 936 970)</b>	<b>50%</b>

# Rapport Général



**Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F**  
Société d'expertise Comptable  
Imm. PwC Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis - Tunisie.  
Tél +216 71 963 900 Fax +216 71 861 789  
RC B18851 1997 - Id.Fisc- 033432 B.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : +216 71 19 43 44, Fax : +216 71 19 43 20  
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000  
[www.kpmg.com/tn](http://www.kpmg.com/tn)

**Tunis le 19 juin 2018**

Messieurs les Actionnaires  
de la société CARTHAGE CEMENT SA  
Lotissement Les jardins du Lac  
1053 Tunis

## **Rapport sur l'audit des états financiers**

### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 23 juin 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 38.122.638 DT, y compris la perte de l'exercice qui s'élève à 68.932.768 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion avec réserves***

1. Comme indiqué dans la note 26 aux états financiers relative aux parties liées, le solde net de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 19.212.341 DT au 31 décembre 2017 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE est resté quasiment au même niveau depuis plusieurs exercices et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.



Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 19.792.174 DT au 31 décembre 2017. Au vu de l'historique et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers, CARTHAGE CEMENT a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux au titre des exercices non prescrits, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant les tribunaux. Cette affaire a été jugée en première instance et en appel en faveur de l'administration fiscale. La société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012 a donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qu'elle a contesté devant les tribunaux.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

La provision constatée en couverture de ces différents contrôles fiscaux s'élève au 31 décembre 2017 à 1.907.813 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre des contrôles fiscaux susmentionnés. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3. Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux banques, aux avocats et aux fournisseurs. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

#### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **a) Evaluation des créances clients**

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 30.090.067 DT et provisionnées à hauteur de 2.226.445 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

#### **b) Evaluation des stocks**

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour une valeur brute de 74.274.129 DT provisionnée à hauteur de 472.805 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

### **Observations**

Nous attirons votre attention sur les faits suivants :

1. Ainsi qu'il est fait mention dans la note IV aux états financiers, la société connaît actuellement des difficultés de trésorerie et d'exploitation et n'arrive pas à honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Le management de la société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises dont notamment la conclusion des accords de rééchelonnement des dettes bancaires (avec quelques institutions financières) et des dettes envers l'administration fiscale et la sécurité sociale et que des accords de rééchelonnement avec d'autres institutions financières sont en cours de négociation. Par ailleurs, la société a conclu un contrat important d'export de Clinker qui devrait booster les ventes en 2018 et améliorer ainsi la situation de trésorerie de la société. Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2018-2022 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la société d'honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan, de l'accès aux sources de financement externes et du soutien financier des actionnaires de la société.
2. Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note 6, les comptes de la société au 31 décembre 2017 incluent un produit à recevoir de 8.229.558 DT correspondant au gain constaté en 2016 au titre du profit attendu de l'abandon de dettes de la part des constructeurs de la cimenterie. En fait, des négociations ont été entreprises entre la société et les constructeurs de la cimenterie et portant sur l'abandon d'une partie des dettes dues par CARTHAGE CEMENT et la prise en charge par les constructeurs des frais de maintenance de certains équipements. Sur la base des résultats des négociations et des propositions faites par les constructeurs, le management a procédé à la constatation d'un actif de 8.229.558 DT correspondant au profit que le management considère raisonnablement acquis. L'incidence finale de cette affaire sera constatée dans les comptes de la société une fois un accord formel conclu entre les parties ou un jugement définitif émis.
3. La société a reçu en février 2018 une notification d'un contrôle social portant sur les exercices 2015 à 2017. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

### **Rapport de gestion du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil

d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

#### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers de la société. Toutefois, nous tenons à vous signaler qu'il est vivement recommandé à la société d'accélérer la mise en place d'un système de comptabilité analytique lui permettant d'améliorer la procédure actuelle de valorisation des stocks et de la production immobilisée.

### ***Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales***

Suite aux pertes cumulées, les états financiers de la société au 31 décembre 2017 font apparaître des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***


En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

***Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F***

  
**Ahmed BELAIFA**

***F.M.B.Z KPMG TUNISIE***

  
**Mohamed HZAMI**

# Rapport Spécial



**Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F**  
Société d'expertise Comptable  
Imm. PwC Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis - Tunisie.  
Tél +216 71 963 900 Fax +216 71 861 789  
RC B18851 1997 . Id.Fisc- 033432 B.



**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : +216 71 19 43 44, Fax : +216 71 19 43 20  
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000  
[www.kpmg.com/tn](http://www.kpmg.com/tn)

*Tunis le 19 juin 2018*

Messieurs les Actionnaires  
de la société CARTHAGE CEMENT SA  
Lotissement Les jardins du Lac  
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Nous avons identifié les opérations et conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé :

- 1- Au cours de l'exercice 2017, la société «SONOCLIM», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société») du béton pour un montant de 253.097 DT. Le solde client de la société «SONOCLIM» est débiteur de 20.500 DT au 31 décembre 2017.
- 2- Le solde client de la société «OCEAN TRADING COMPANY» dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire est débiteur de 25.467 DT au 31 décembre 2017. Aucune transaction n'a eu lieu avec cette société en 2017.

- 3- Au cours de l'exercice 2017, la société «AL Wafa RENT A CAR» dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a loué à CARTHAGE CEMENT des voitures de location pour un montant de 1.526 DT. Le solde fournisseur de la société «AL Wafa RENT A CAR» est nul au 31 décembre 2017.
- 4- Au cours de l'exercice 2017, la société «SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de CARTHAGE CEMENT du béton pour un montant de 112.030 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est débiteur de 6.754 DT au 31 décembre 2017.
- 5- La société a conclu courant 2017 des nouveaux accords de rééchelonnement des dettes bancaires pour un montant de 129.888.833 DT pour le remboursement des échéances impayées pour un montant de 139.171.301 DT.
- 6- Au cours de l'exercice 2017, la société a contracté des contrats de location financement pour un montant de 1.219.429 DT auprès de l'Arab Tunisian Leasing avec un taux d'intérêt annuel de 10%.
- 7- Au cours de l'exercice 2017, les comptes courants actionnaires ont été mouvementés, en sus des intérêts encourus de l'exercice de 7.245.149 DT, par la constatation de la TVA récupérable sur les intérêts de BINA CORP relatifs aux exercices 2009 à 2015 pour un montant de 1.788.151 DT. Au cours de 2017, la société a procédé au paiement à BINA CORP d'un montant de 1.869.844 DT au titre de la TVA sur les intérêts.

***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017 :

- 1- Votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2015, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits pour un montant global de 466.478.450 DT et ce pour la consolidation des anciens crédits à court, moyen et long termes et le rééchelonnement de leur remboursement.

Les nouveaux crédits à long terme sont remboursables sur une durée de 10 ans avec une année de grâce en principal et un taux d'intérêt de TMM+2,5%. Les nouveaux crédits à moyen terme sont remboursables sur une durée de 5 ans avec les mêmes conditions.

- 2- La société a conclu, en date du 24 septembre 2013, un contrat d'emprunt avec la société El Karama Holding pour un montant de 5.000.000 DT portant un taux intérêt annuel de 8%. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2017 s'élève à 329.998 DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 31 décembre 2017 à 5.938.894 DT.



- 3- CARTHAGE CEMENT a contracté le 22 février 2016 un crédit auprès d'Amen Bank pour un montant de 2.800.000 DT remboursable sur une durée de 7 ans et avec un taux d'intérêt annuel de 6,75%.
- 4- Au 31 décembre 2017, les dettes de CARTHAGE CEMENT liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 4.037.903 DT dont 1.467.122 DT à moins d'un an et 2.570.781 DT à plus d'un an.
- 5- Au 31 décembre 2017, les concours bancaires obtenus par CARTHAGE CEMENT totalisent un montant de 40.680.177 DT.
- 6- Au 31 décembre 2017, le solde des billets de trésorerie, des crédits mobilisables et des crédits de financement en devise conclus par CARTHAGE CEMENT s'élève respectivement à 4.500.000 DT, 22.549.000 DT et 12.117.606 DT.
- 7- CARTHAGE CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société «BINA HOLDING» et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 26 aux états financiers relative aux parties liées.

Les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2017 un solde de 105.663.673 DT et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>En DT</b>
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	21 425 919
Intérêts sur compte courant BINA CORP	27 850 390
<b>Total</b>	<b><u>105 663 673</u></b>

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2017, s'élèvent 7.245.149 DT.

- 8- CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT. Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et

aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, CARTHAGE CEMENT a arrêté la vente d'agréments à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par BINA TRADE. CARTHAGE CEMENT a réalisé en 2017, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 10.768 DT DT. L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2017 à 19.430.540 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

- 9- La société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 88.004 DT relative à la location à BINA TRADE d'un étage du siège social.
- 10- La société BINA Trade a facturé en 2017 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 949.543 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 218.199 DT au 31 décembre 2017
- 11- En juillet 2012, CARTHAGE CEMENT a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société, pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Le contrat prévoit une majoration de 5% à partir de la deuxième année. Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. La charge de location constatée à ce titre au 31 décembre 2017 s'élève à un montant hors taxes de 564.659 DT. Un avenant au contrat a été signé le 18 août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1<sup>er</sup> août 2016.
- 12- La société «Les Carrelages de Berberes» a mis à la disposition de CARTHAGE CEMENT un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m<sup>2</sup> pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à CARTHAGE CEMENT. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance nette sur la société « Les Carrelages de Berberes » d'un montant de 151.481 DT au 31 décembre 2017.

#### ***C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants***

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :


- Le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> Juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
  - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles ;
  - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
  - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois ;
  - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

La rémunération du Directeur Général de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit :

En DT	Directeur Général
Salaires et rémunérations	268 467
Avantages en nature	14 230
Charges patronales	73 876
<b>Total brut</b>	<b>356 573</b>
<b>Montant net</b>	<b>159 615</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes**  
**Associés M.T.B.F**

  
**Ahmed-BELAÏFA**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

  
**Mohamed HZAMI**